

ANNEXE I : Obligations de transparence conformément au Règlement (UE) 2019/2088 (dit Règlement « Disclosure »)

Fonds : Isatis Expansion N°8

Critères E et / ou S : Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales relevant de l'article 8 du Règlement UE 2019/2088, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Le Fonds ne se fixe pas un objectif d'investissement durable.

Du fait de sa politique d'investissement, le Fonds ne peut pas se référer à un indice ESG, ISR ou RSE.

■ Quelles caractéristiques sont promues par le Fonds ?

Les caractéristiques environnementales et sociales sont présentées plus en détail dans la Politique ESG de la Société de Gestion (disponible sur son site internet).

■ Quelle est la stratégie d'investissement du Fonds ?

Objectif et stratégie d'investissement : L'objectif et la stratégie d'investissement du Fonds sont définis à l'article 3.1. du présent Règlement.

Politique ESG : Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision. Cependant, la société cible devra marquer son accord auprès de la société de gestion quant à la mise en place d'un plan d'action destiné à faire progresser les aspects ESG dans son mode de fonctionnement. Cet engagement est un élément indispensable à la prise de décision de l'investissement. Cette approche se fera dans le cadre de l'application de la politique d'exclusion définie par la société de gestion. Conformément à la politique ESG de la Société de Gestion, des diligences ESG sont systématiquement réalisées en amont de l'investissement dans les sociétés cibles (au travers des questionnaires ESG et des notes d'investissement) afin d'identifier et analyser les enjeux sociaux, environnementaux, et de gouvernance, ainsi que dans la phase de suivi des participations et de leur cession. Une description plus détaillée de la manière dont les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement se trouve dans la politique ESG de la Société de Gestion, disponible sur son site internet.

Taux d'analyse du portefeuille du Fonds : La Société de Gestion s'efforce de respecter un taux d'analyse ESG d'au moins 75% du nombre des Sociétés du Portefeuille du Fonds ; néanmoins, du fait de la nature desdites sociétés (entreprises de petite taille disposant de moyens humains, financiers et d'outils d'information limités), l'accès à ces informations extra-financières peut s'avérer limité.

Exclusions : Le Fonds suit la Politique d'Exclusion de la Société de Gestion, disponible sur son site internet. Conformément à cette Politique d'Exclusion, certains secteurs controversés sont strictement exclus, tandis que pour d'autres des seuils de matérialité (exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires des Sociétés du Portefeuille du Fonds) sont fixés.

Gouvernance des Sociétés du Portefeuille du Fonds : Les pactes d'actionnaires intègrent des clauses d'audit et de reporting ESG.

■ Quelle est la composition de l'actif du Fonds ?

La composition de l'actif du Fonds est définie conformément à l'article 3.1 du présent Règlement.

Les Actifs cotés ou non cotés, qui représentent 90% de l'Actif du Fonds, suivent la politique ESG de la Société de Gestion, à compter de la phase d'identification des opportunités d'investissement jusqu'à leur cession.

Les Actifs Financiers (y compris les Instruments de Trésorerie), qui représentent 10% de l'Actif du Fonds, sont essentiellement des OPC qui ont pour but de favoriser la liquidité du portefeuille. La Société de Gestion ne peut pas directement contrôler les investissements réalisés par ces OPC, mais elle s'assure que le gérant dispose d'une politique d'exclusion et / ou d'une politique ESG.

Le Fonds n'a pas recours aux instruments financiers dérivés.

■ Quelles sont les principales incidences négatives en matière de durabilité ?

La Société de Gestion annoncera au plus tard le 30 décembre 2022 comment ce Fonds considère les incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

■ Où trouver plus d'informations ?

D'autres informations sont aussi disponibles sur le site internet de la Société de Gestion :

www.isatis-capital.fr/esg-gouvernance